

Point de situation cas COVID-19 (Source ARS au 10 juillet – 16h) : cf. bulletin d'information ARS

- **Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :**
 - 2 en service de réanimation;
 - 74 autres modes d'hospitalisation;
 - 1 252 retours à domicile;
 - 260 décès (48 à 100 ans) à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.
- **Point de situation EHPAD : pas d'évolution à ce stade**
 - 71 EHPAD ont déclaré au moins 1 cas confirmé testé par PCR.
 - 65 décès de résidents sont à déplorer au sein des EPHAD.
- **Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de 3 027, auxquels s'ajoutent 141 personnes ne résidant pas en Bretagne, et 74 personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.**

RESSOURCES HUMAINES :

- **Séjour de la Santé :** Suite aux 1ères annonces relatives au Séjour de la santé, principalement sur le sujet des ressources humaines, la FEHAP a réagi en saluant des mesures qui reconnaissent, à juste titre, sa mission de service public, tout en regrettant la mise à l'écart des secteurs du handicap et du domicile. La FEHAP appelle de ses vœux que des mesures concrètes voient le jour dans le très attendu projet de loi Grand âge et autonomie. Vous trouverez [sur le site de la FEHAP](#) le communiqué de presse diffusé ce 14 juillet.
- **Campagne de communication digitale FEHAP (lancement le 7 juillet pour 24 jours) :**
 - Objectif : faire connaître la FEHAP, et plus globalement le secteur privé solidaire au grand public, en mettant en lumière la mobilisation et le travail des adhérents dans le contexte de la crise Covid19.
 - Moyens : 2 films / 3 vecteurs de diffusion (replay des programmes de France Télévision, in-read sur des sites éditoriaux et 2 campagnes de promotion sur LinkedIn et Twitter),
Nous vous invitons à relayer ces vidéos sur vos sites internet, intranet, supports visuels et à les partager sur Twitter et LinkedIn.
 - ✓ Version longue Vidéo : <https://youtu.be/2c8yNsO76Qg>
 - ✓ Version courte Vidéo : https://youtu.be/IS_mzovRIVl
- **Evolution de la CCN51 :** suite aux temps d'échanges en webconférence organisés avec les représentants du Conseil d'Administration de la FEHAP, la Direction des Relations du Travail FEHAP et les adhérents, les présidents des organismes gestionnaires (membres actifs) ont reçu un message les invitant à voter un mandat au Conseil d'Administration pour ouvrir une négociation poursuivant 6 objectifs (retrouvez la résolution soumise à votre vote sur le [site de la FEHAP](#)). **Le vote se déroule de manière électronique et est ouvert jusqu'au 24 juillet.**
- **Egalité Hommes-Femmes en Bretagne :** les premières données régionales sont désormais disponibles [ici](#). Elles présentent 70 indicateurs couvrant 10 secteurs : démographie, santé, métiers, éducation, emploi, précarité, violences, culture, sport et parité. Tous ces domaines ont été passés en revue à travers le prisme du genre.

- **Formations FEHAP en Bretagne :**

Nous vous informons de l'organisation de 2 prochaines formations FEHAP en région :

- « **La paie dans la CCN 51 – Les bases** », à Rennes/Saint-Grégoire, le 15 septembre :
 - ✓ [Programme LA PAIE DANS LA CCN51 – LES BASES – RENNES](#)
 - ✓ [bulletin d'inscription en ligne](#) ou [bulletin d'inscription à imprimer](#)
- « **SERAFIN PH : Bien se préparer à la réforme** », à Rennes, le 10 décembre :
 - ✓ [Programme SERAFIN PH : BIEN SE PREPARER A LA REFORME – RENNES](#)
 - ✓ [bulletin d'inscription en ligne](#) ou [bulletin d'inscription à imprimer](#)

SECTEUR SANITAIRE :

- **Webconférence sur la sécurisation financière des établissements de santé en période de crise COVID :** vous trouverez en pièce jointe le diaporama présenté par KPMG et l'équipe de la Direction de l'offre de soins de la FEHAP le 09 juillet dernier. Parmi les sujets abordés : les garanties de financement des ES, les surcoûts COVID, les sujets d'actualités financières (prime COVID, reprise de la dette, différentiel de charges).
- **Prime COVID :** l'allocation des enveloppes aux ARS par la DGOS est en cours. Les établissements devraient recevoir leur notification d'allocation le 20 juillet prochain. Pour rappel, celle-ci est calculée à partir de la SAE 2018 pour 70% des effectifs. **Nous vous remercions de nous tenir informés de la bonne réception de votre allocation.** Une régularisation se fera pour les 30% restants sur la base d'une enquête prévue en août.
- **Compensation des pertes de recettes liées aux chambres particulières :** suite à l'enquête-flash que nous avons adressée aux ES adhérents, vous trouverez, ci-joint, notre courrier d'alerte et de demande de compensation des pertes de recettes liées aux chambres particulières adressé au DG de l'ARS.
- **Réforme du financement de la psychiatrie :** l'ARS Bretagne a engagé des travaux de concertation au niveau régional sur la réforme du financement de la psychiatrie en intégrant des éléments d'épidémiologie spécifiques à la région (suicide, addictions). Les fédérations et l'ADESM ont été invitées à participer à une réunion de travail le 9 juillet dernier. L'ARS prévoit de mener ses travaux sur le 2nd semestre 2020. Au regard des difficultés liées à l'absence de visibilité sur la modélisation et simulations et des enjeux pour les établissements bretons, **nous proposons à nos adhérents ayant une activité de psychiatrie, de participer à une rencontre le mardi 11 août 2020, de 10h à 12h, à l'AHB (Plouguernevel), afin de caler le positionnement de la FEHAP.** [Formulaire d'inscription](#)
- **Demande de report de la fenêtre d'autorisation pour les activités de psychiatrie :** vous trouverez, ci-joint, un courrier adressé le 7 juillet à Stéphane MULLIEZ par la FHF Bretagne, la FEHAP Bretagne, l'ADESM Bretagne et CRPCME Psy Bretagne, et demandant le report de l'ouverture d'une fenêtre d'autorisation en psychiatrie.
- **Prorogation des durées d'autorisations :**
 - Par mail reçu ce matin (cf. PJ) , l'ARS informe de la prorogation pour une durée de 6 mois de toutes les autorisations d'activités de soins et d'équipement matériels lourds en cours de validité (article 15 Arrêté du 10 juillet 2020 aménageant la sortie de l'état d'urgence sanitaire).
 - Cela concerne notamment les autorisations ayant une échéance au 3 août 2021 (soit une grande partie des autorisations bretonnes de médecine, chirurgie, psychiatrie, soins de longue durée). **Ces autorisations sont donc prorogées jusqu'au 3 février 2022.**
 - Aussi les dossiers d'évaluation les concernant initialement attendus au 3 juin dernier, puis repoussés au 24 août prochain dans le cadre des mesures Covid pourront valablement être déposés jusqu'au 3 décembre 2020.
 - Cette prorogation ne concerne pas les autorisations dérogatoires délivrées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face aux besoins exceptionnels liés à la crise.

- **Dérogations télémedecine – COVID** : L'ARS a informé les établissements que, dans le cadre des dérogations télémedecine mises en place, la reconduction a été actée **jusqu'au 30 octobre 2020**, avec deux aménagements :

- Fin des téléconsultations par téléphone à compter du 10 juillet
- Possibilité pour les diététiciens d'exercer à distance dans le cadre du Télésoin

La dérogation pour la prise en charge à 100% des téléconsultations par l'assurance maladie est maintenue **jusqu'au 31 décembre 2020**.

Les textes doivent paraître sous quelques jours.

Un tableau récapitulatif actualisé sera déposé sur le site du Ministère, dès que possible.

L'avenant 8 sera également publié sous peu. Les dérogations prévues par cet avenant permettent dans le cadre d'expérimentation encadrées par la Commission paritaire nationale médecin de déroger pour certaines situations à certains principes conventionnels de prise en charge de l'acte de la TLC.

SECTEUR SOCIAL et MEDICO-SOCIAL :

- **Webconférence « ESSMS et COVID 19 : La communication financière et budgétaire en cette période de crise »** : vous trouverez en pièce jointe le diaporama présenté par KPMG et Jean-Christian Sovrano, Directeur de l'autonomie et de la coordination des parcours de vie de la FEHAP, le 10 juillet dernier.
 - ⇒ Parmi les sujets abordés : rappel du cadre réglementaire, point sur les procédures administratives budgétaires et comptables, arrêté et approbation des comptes, pilotage économique et financier des établissements post période crise COVID-19

Appels à projets (AAP) / Appels à candidatures (AAC) :

- **NOUVEAU : Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie** : initié en 2019, ce fonds est renouvelé pour 2020 avec un doublement de l'enveloppe nationale qui passe à 20 millions d'euros. La doctrine d'emploi du fonds sera détaillée dans un projet d'instruction attendue courant juillet (les délais de dépôt de projet sont annoncés très courts). Les orientations 2020 seront dans la continuité des orientations 2019 en prenant aussi en considération la pérennisation des dispositifs innovants mis en place pendant la crise COVID. Pour plus d'informations : *message de l'ARS ci-joint*.
- **10^{ème} édition des Trophées de l'innovation Nov'Ap** :
 - Date de clôture des candidatures : 20 juillet.
 - Renseignements en ligne sur le [site de la FEHAP](#).
- **AAP prévention des risques professionnels, à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail (QVT) [établissements sanitaires]** :
 - Rappel : date de clôture : 22 juillet 2020
 - Renseignements en ligne sur le [site de l'ARS](#)
- **AAC Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT) ESMS PH**
 - Date de clôture : 31 août 2020
 - Renseignements en ligne sur le [site de l'ARS](#)
- **AAP « Structures 3.0 » [secteur social et médico-social]** :
 - Vous trouverez [sur le site de l'Agence du Numérique en Santé](#) le support de présentation du **webinaire du 16 juin** dernier organisé par l'Agence du Numérique en Santé afin de présenter cet appel à projets.
 - Rappel : date de clôture : 1^{er} octobre 2020
 - Le GCS e-Santé Bretagne, en lien avec BioTech Santé Bretagne, vous propose un accompagnement pour vous aider à préparer votre candidature, identifier un industriel et si besoin, à vous suivre tout

au long de l'expérimentation. Ce projet est suivi par Sylvaine BRIEND (sylvaine.briend@esante-bretagne.fr), qui pourra répondre à toutes vos interrogations.

Agenda :

- **11 août 2020** : Rencontre adhérents ayant une activité de psychiatrie (10h-12h | AHB, Plouguernevel)
- **1^{er} septembre 2020** : Rencontre bilatérale FEHAP / Conseil régional
- **9 septembre 2020** : Délégation départementale 35 (en visioconférence)
- **18 septembre 2020** : Délégation régionale (lieu à confirmer)
- **24 septembre 2020** : Groupe régional SSR avec la participation de Guillaume CHESNEL, Directeur de la Direction de l'Offre de Soins de la FEHAP
- **30 septembre 2020** : Commission régionale Handicap (10h-12h30 + déjeuner | AHB, Plouguernevel)
- **2 octobre 2020** : Délégation départementale 56 (10h-12h30 + déjeuner | Clinique des Augustines, Malestroit)
- **7 et 8 octobre 2020** : 11èmes Journées régionales de formation en éthique, organisées par l'Espace de Réflexion Ethique de Bretagne ([Renseignements & inscriptions sur le site de l'EREB](#))
- **14 décembre 2020** : Journée régionale CAPPs Bretagne Usagers-Professionnels : « *L'expérience patient au service de l'amélioration des pratiques et des organisations* » (Vannes)

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Bien cordialement,

Hélène BLAIZE

Déléguée régionale
FEHAP Bretagne

Laure CHEVALLOT-THOUANEL

Chargée de mission
02 23 25 32 42 | 06 84 01 64 48

François BEUZIT

Chargé de mission
02 23 25 32 42 | 06 38 79 28 36

FEHAP Bretagne

1 boulevard de la Boutière
C.S. 86846
35768 SAINT-GREGOIRE

Pour consulter notre portail régional, [cliquez ici](#).



Suivez l'actualité de la FEHAP sur notre [site Internet](#) et les réseaux sociaux



COVID-19 : TOUS CONCERNÉS

Retrouvez tous les documents, consignes et recommandations sur
www.fehap.fr